

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 février 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 4
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17/02/2015

Le lundi 23 février 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Michel BRISON, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante Raymond MOUSSY), Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE, Hubert BONNET (pouvoir à Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (pouvoir à Jacky DUTRUC), Bruno HENRY (pouvoir à Isabelle ACHARD), Sylvie MICHEL (pouvoir à Michel BRISON), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET, suppléante), Frédéric VALLOS.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine FORNES.

OBJET : Développement économique - Rachat de terrain Technoparc Saône Vallée à l'EPF 01

M. Richard SIMMINI, Vice-président chargé du développement économique, rappelle que l'EPF de l'Ain assure le portage foncier des terrains de la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux. Celui-ci a donc acquis par négociation amiable la quasi-totalité des terrains successivement en octobre 2011, juillet 2012 et mars 2014, soit environ 14 ha.

La durée de portage foncier de ces terrains est de 4 ans et le portage vient à échéances en octobre 2015, sauf pour deux parcelles acquises plus tardivement : la ZW 34 de 16 570 m² (échéance le 16/07/2016) et la ZW 31 de 7 030 m² (échéance le 13/03/2018).

Suite à une rencontre avec l'EPF, il est proposé de racheter la totalité des terrains acquis pour la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux, soit une superficie de 138 986 m² pour un montant total de 1 329 953 €HT décomposé comme suit :

- Terrains :	1 216 127,50 €
- Frais de notaire :	21 855,50 €
- Indemnités :	91 970,30 €

Pour mémoire, les frais de portage et les impôts acquittés par la CCDSV pendant ces 4 années de portage s'élèvent à 128 555 €.

Il est rappelé que les travaux d'aménagement de la phase 2 du Technoparc devraient démarrer début 2016 après réalisation du diagnostic archéologique et des éventuelles fouilles en 2015. Pour des questions de responsabilités juridiques, l'EPF ne souhaite pas que ces travaux débutent avant le transfert de propriété à la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 34 voix pour et une abstention (Olivier Eyraud) :

- ✓ **Approuve** le rachat à l'établissement public foncier de l'Ain de la totalité des terrains acquis par cet établissement pour l'aménagement de la tranche 2 du Technoparc Saône Vallée à Civrieux, pour les surfaces et les sommes détaillées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Surface (m ²)	Echéance portage	Prix d'achat compris notaire et indemnités (€)
ZW 35	16 890	13/10/2015	161 729,42
ZW 33	16 390	25/10/2015	157 496,94
ZW 114	75 711	25/10/2015	722 321,47
ZW 110	6 245	20/12/2015	60 390,23
ZW 30	150	20/12/2015	2 032,59
ZW 34	16 570	16/07/2016	158 755,79
ZW 31	7 030	13/03/2018	67 226,86
Total	138 986		1 329 953,30

- ✓ **Autorise** le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- ✓ **Dit** que cette acquisition se fera sur le nouveau budget « Aménagement des zones d'activités » et sera financée par emprunt.

A Trévoux, le 23 février 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150223-2015C14-DE
Affichage le :

- 5 MARS 2015

- 5 MARS 2015

